



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.439/18



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**UNEP**

15 mai 2017  
Original: anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Rome, Italie, 29-31 mai 2017

**Point 10 de l'ordre du jour : Programme de travail 2018-2019 du MED POL**

**Programme de travail 2018-2019 - Thème stratégique de la pollution terrestre et ses aspects liés à la gouvernance**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2017

## Note explicative du Secrétariat

1. Conformément à la Décision IG.22/20 de la CdP19 relative au Programme de travail et de budget 2016-2017 adoptée par la 19<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes en février 2016, il a été demandé au Secrétariat, « en consultation avec le Bureau, de préparer, pour examen et approbation par la CdP20, un Programme de travail et de budget pour 2018-2019 axé sur les résultats, expliquant les hypothèses et principes clés sur lesquels il se fonde, et tenant compte du progrès enregistré lors de la mise en œuvre du Programme de travail de 2016-2017 et conformément à la Stratégie à moyen terme (SMT) ».
2. À cet égard, le MED POL a préparé, en consultation avec les Points focaux du MED POL, un projet de Programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019, présenté dans le présent document.
3. Les activités proposées prévoient une contribution substantielle du Programme du MED POL à deux thèmes de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, à savoir la gouvernance et la pollution.
4. Lors de l'élaboration de la proposition, le MED POL a pris en considération les décisions pertinentes de la CdP, la nécessité d'assurer l'exécution complète de la SMT d'ici 2021 et le besoin d'assurer des synergies et la complémentarité avec d'autres initiatives majeures, plus particulièrement l'Initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée, y compris le programme sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et le renforcement des capacités financé par l'UE, les initiatives mondiales et régionales sur les déchets marins, ainsi que les évolutions et les progrès les plus récents dans le cadre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, le cas échéant. Les deux autres projets financés par l'UE (l'un portant sur les déchets marins et les aspects pertinents de l'approche écosystémique MED II) et les activités liées à la gestion des déchets marins dans le cadre de l'accord bilatéral avec l'Italie, sont également entièrement pris en compte.
5. Cette proposition est présentée sous la forme d'un tableau qui ressort clairement les liens entre les activités et leurs produits et les résultats de la SMT. La dernière colonne du tableau décrit le statut actuel des activités en cours et fournit, au besoin, des informations générales sur la raison d'être des activités proposées.
6. En ce qui concerne le thème général de la gouvernance, les principales activités comprennent, entre autres :
  - a) Fournir un certain nombre d'évaluations et de contributions relatives à la pollution au rapport « State of Environment and Development » de 2019 ;
  - b) Assurer une mise en œuvre coordonnée de l'IMAP, y compris un nouvel examen et une nouvelle définition des cibles, des valeurs de base et des critères du Bon état environnemental basés sur les nouvelles données, et soutenir la mise en place de la surveillance conjointe et offshore, le cas échéant ;
  - c) Parachever le système d'établissement de rapports en ligne du Groupe sectoriel sur la pollution et les déchets pour favoriser les flux de données provenant des programmes nationaux de surveillance de l'IMAP et l'établissement de rapports sur les stocks de polluants ;
  - d) Mobiliser des ressources externes pour la conception de nouveaux projets conformément à la SMT (nouveau programme MED du FEM) ;
  - e) Renforcer la sensibilisation et les partenariats avec des acteurs régionaux et mondiaux en mettant l'accent sur les déchets marins, la pollution industrielle et la gestion des déchets.

7. En ce qui concerne le thème général de la pollution, les principales activités comprennent, entre autres :

- a) L'évaluation du statut de la mise en œuvre des principales mesures des Plans régionaux ;
- b) La préparation de lignes directrices principales sur les sources de pollution (Protocole « immersions » et RRTP) ;
- c) Un appui technique ciblé aux pays pour la mise en œuvre des principales mesures du PAN ;
- d) Un soutien continu aux pays pour la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance, le cas échéant, y compris la gestion des données et des métadonnées, et le développement de protocoles ;
- e) L'organisation de réunions régionales pour le partage des meilleures pratiques et la formation sur la surveillance conjointe, l'évaluation et les échelles de compte-rendu, et la convocation des réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins ;
- f) L'organisation de réunions régionales pour partager les meilleures pratiques sur la mise en œuvre des principales mesures des Plans régionaux ;
- g) L'élaboration d'une proposition visant à actualiser les mesures existantes ou à élaborer de nouvelles mesures pour atteindre ou maintenir le BEE ;
- h) La coordination du programme d'assurance qualité et la formation sur les contaminants et l'eutrophisation, ainsi que l'élaboration d'un programme d'assurance qualité pour les déchets marins ;
- i) Un appui concret continu aux pays dans la mise en œuvre des mesures relatives aux déchets marins, y compris les pratiques « Adoptez une plage » et « Pêche aux déchets » et la réduction ou l'interdiction des sacs en plastique à usage unique.

8. L'intégralité du projet de Programme de travail du MED POL est fournie dans le présent document pour examen et formulation de commentaires par la réunion des Points focaux du MED POL en vue de sa finalisation pour présentation officielle à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2017, en tant que contribution au Programme de travail 2018-2019 du PAM.

N° SMT	Principaux produits	Activités proposées	Moyens de mise en œuvre	Principale composante	Partenaires	Résultats attendus	Remarques	MTF			EXTERNE		
								2018	2019	TOTAL	2018-2019 Garantis	2018-2019 Non garantis	
<b>Thème I : Gouvernance</b>													
1.1.1	La ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes est soutenue.	Fournir un soutien technique pour renforcer la ratification des modifications apportées aux Protocoles « immersions » et « offshore » par les autres Parties contractantes	Expertise interne, conseils techniques aux Parties contractantes (PC)	MED POL, CU	PC	a) Les modifications du Protocole « immersions » entrent en vigueur d'ici 2019 ; b) Un plus grand nombre de PC sont liées par les obligations du Protocole « offshore »							
1.1.2	Un soutien juridique, politique et logistique efficace est apporté au processus de prise de décision du PAM, notamment dans les réunions des organes consultatifs.	Organiser la réunion des Points focaux du MED POL	Organisation de la réunion, préparation des documents de travail et d'information, déplacements, services de conférence	MED POL, CU	CU, autres composantes du PAM	La réunion des PF a été largement suivie et a permis d'examiner, entre autres, les projets de lignes directrices, les produits d'évaluation, les protocoles de surveillance de la pollution marine et les documents d'orientation proposés pour un nouvel examen par les organismes compétents de rang supérieur du PAM							
1.2.1	Les mécanismes de conformité fonctionnent efficacement et des conseils techniques et juridiques sont prodigués aux Parties contractantes, y compris l'assistance technique pour améliorer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, et l'appui dans l'établissement des rapports	Évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des Protocoles relatifs à la pollution, ainsi que du Plan régional et des PAN pour la période 2016-2017	Expertise interne, conseils techniques au Comité de respect des obligations	MED POL, CU	PC, Comité de respect des obligations	L'état d'avancement de la mise en œuvre a été évalué ; les enjeux généraux et spécifiques ont été mis en évidence et portés à l'attention des PF du MED POL							

1.3.1	Des activités de coopération régionale promouvant le dialogue et un engagement actif des organisations et partenaires régionaux et mondiaux, y compris sur le PAS BIO, les déchets marins, la CPD, la GIZC et la PSM (exemple : conférence régionale, réunions des donateurs).	1. Organiser, en collaboration avec les coprésidents, les réunions annuelles du Sous-groupes « examen et suivi » et « renforcement des capacités » de l'Initiative H2020 du FEM	Organisation de la réunion, préparation des documents de travail et d'information, déplacements, services de conférence	MED POL	CU, Initiative H2020 du FEM, AEE, PPRG	a) Renforcement de la coopération avec l'AEE, la BEI et le FEM dans le cadre de l'Initiative H2020 ; b) Suivi continu du programme de travail des trois composantes de l'Initiative H2020 et renforcement de leurs synergies avec les activités du MED POL du PNUE/PAM ; activités conjointes développées et conduites, le cas échéant							
		2. Collaborer avec les principaux partenaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins ; 3. Renforcer et élargir la Coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins créée en septembre 2016 ; 6. Améliorer la collaboration avec les mers régionales européennes sur les déchets marins et d'autres questions d'intérêt commun.	Activités conjointes, réunions régionales, échange d'informations, AFPE, consultations	MED POL	CU, autres composantes du PAM, REMPEC, ASP/CAR, CAR/ASP, partenaires de la Coopération	a) Troisième et quatrième réunions de la Coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets marins avec plus de 20 organisations régionales et des plans de travail conjoints préparés, approuvés et mis en œuvre conformément à leurs mandats ; b) Facilitation de l'échange de meilleures pratiques, établissement de la liste des experts, sensibilisation du public et des décideurs ; c) Identification des lignes directrices mondiales pertinentes et des outils et méthodologies de renforcement des capacités et de mise en œuvre d'activités conjointes, le cas échéant.							
		4. Développer et maintenir ou actualiser le centre régional pour une Méditerranée sans déchets marins en intégrant les contributions des partenaires de la Coopération et des PC ;	Activités conjointes, réunions régionales, échange d'informations, AFPE, consultations	MED POL	PAM, INFO/CAR, Plan Bleu, ASP/CAR	Central régional mis en place et opérationnel ; échange de meilleures pratiques et établissement de la liste des experts ; création de liens avec GMLP ; établissement de liens avec la campagne Océans Propres et la coalition internationale contre les sacs en plastique							
		5. Travailler en collaboration avec les Conventions de Bâle, de Stockholm, de Minamata et le Protocole « immersions » pour maximiser les synergies dans le soutien de la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles y afférents ;		MED POL	ASP/CAR, AME sur la pollution	Identification et mise en œuvre d'activités conjointes							

1.4.1	Évaluations périodiques basées sur l'approche FPEI (moteur – pression – état – impact – réaction) et publiées pour faire face, entre autres, à l'état de l'environnement marin et côtier, à l'interaction entre l'environnement et le développement, ainsi qu'à des scénarios et à une analyse prospective du développement à long terme. Ces évaluations incluent dans leur analyse les vulnérabilités liées au changement climatique et les risques pour la zone marine et côtière, ainsi que les lacunes en matière de connaissances sur la pollution marine, les services écosystémiques, la dégradation des côtes, les impacts cumulatifs et les impacts de consommation et de production	1. Élaborer une feuille de route ou un plan d'action pour remédier aux principales lacunes d'information en matière de pollution et de déchets identifiées au cours du QSR2017 ;	Expertise interne	MED POL	CU et autres composantes du PAM	a) Identification d'actions visant à pour combler les lacunes en matière de connaissances sur la surveillance et l'évaluation des déchets et de la pollution ;					
		2. Fournir des évaluations thématiques liées à la pollution (comme indiqué dans le Résultat 2.4.3) pour contribuer à la préparation de SoED 2019 ;	Expertise interne, consultations, réunions des experts	MED POL	PC, Plan Bleu, AEE	b) Fourniture en temps utile des chapitres de SoED liés à la pollution suivant l'approche FPEIR et en consultation avec les Points focaux du MED POL ;					
		3. Contribuer à la préparation du rapport conjoint AEE-PNUE/PAM 2019 sur la mise en œuvre de l'Initiative H2020		MED POL		c) Contribution fournie dans l'ensemble sur tous les chapitres du rapport conjoint AEE/PAM 2019 ; chapitres portant sur deux indicateurs fournis par le MED POL					
1.4.3	L'application de l'IMAP (Programme intégré de surveillance et d'évaluation basé sur l'EcAp) est coordonnée, y compris les fiches d'information des indicateurs communs de BEE, et soutenue par un Centre de données à intégrer à la plateforme Info/PAM.	Assurer la mise en œuvre coordonnée de l'IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional	Coordination interne, réunions internes et communication par voie électronique, consultations le cas échéant, planification conjointe des réunions du CORMON	MED POL	CU, composantes du PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches d'information relatives aux indicateurs communs IMAP développées et actualisées ;</li> <li>- Fiches d'information relatives aux indicateurs candidats développées ;</li> <li>- Programmes d'assurance qualité de la communication des données pour soutenir une conception coordonnée de la surveillance ;</li> <li>- Soutien méthodologique coordonné fourni pour étendre la portée géographique de la mise en œuvre de l'IMAP aux zones offshore ;</li> <li>- Protocoles de suivi actualisés et développés de manière intégrée pour différents aspects de la mise en œuvre de l'IMAP ;</li> <li>- Approche coordonnée suivie pour soutenir et organiser le CORMON</li> <li>- Réunions ;</li> <li>Programmes de surveillance intégrés élaborés par un certain nombre de pays ;</li> <li>- Accord, le cas échéant, sur la mise à l'essai de la surveillance des sites offshore.</li> </ul>					

1.4.4	L'interface entre science et prise de décision est renforcée par une meilleure coopération avec les institutions scientifiques régionales et mondiales, des plateformes de partage des connaissances, des dialogues, des échanges des bonnes pratiques et des publications	1. Fournir des informations actualisées au centre de lutte contre les déchets marins, en collaboration avec GPML et la Coopération régionale pour une Méditerranée sans déchets ;	Expertise interne	MED POL	ASP/CAR, REMPEC, Coopération sur les déchets marins	a) Bonnes pratiques sur la gestion des déchets marins partagées ; liste des experts établie ; renforcement de la sensibilisation aux effets des déchets marins dans la région et au niveau mondial ;						
		2. Contribuer à renforcer l'Interface Science Politique en Méditerranée en ce qui concerne la mise en œuvre de l'IMAP et mesurer l'écart de connaissances pour promouvoir des mesures efficaces pour atteindre le BEE	Expertise interne	MED POL	CU, Plan Bleu, composantes du MAP, AEE, projets existants	b) Liste des experts établie ; meilleures pratiques sur l'Interface Science Politique de mise en œuvre de l'IMAP partagées relativement au Groupe sectoriel sur la pollution et les déchets						
1.4.5	Des programmes éducatifs, notamment des plateformes d'apprentissage en ligne et des diplômes de niveau universitaire sur la gouvernance et les sujets thématiques en rapport avec le PAM, sont organisés en coopération avec les institutions compétentes	Promouvoir et partager la formation et les cours en lignes disponibles sur la pollution et les déchets marins avec les points focaux et à travers le centre pour les déchets marins (c.-à-d. le cours en ligne sur la gestion des déchets marins et écosystémiques développé au niveau mondial par le PNUE et GMLP) et le programme de surveillance des déchets marins de l'AEE.	Expertise interne, communication	MED POL	PAM, PC	Capacités des acteurs nationaux et régionaux renforcées en matière de gestion de la pollution et des déchets marins, y compris la surveillance de la pollution et des déchets						
1.5.1	Des plateformes pleinement opérationnelles et plus développées (à savoir la plateforme Info/PAM pour la mise en œuvre du PISE), connectées aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances pertinentes, pour faciliter l'accès à la connaissance des gestionnaires et des décideurs, ainsi que des parties prenantes et du grand public	Dans le cadre du système d'information global Info/PAM, maintenir et actualiser le système d'information du MED POL pour prendre en charge la soumission en ligne de données liées à la surveillance de la pollution (conformément à l'IMAP), aux inventaires des charges polluantes, aux déchets marins et aux évaluations géo-référencées connexes, y compris un document	AFPE, consultations, expertise interne	MED POL	INFO/RAC, AEE, (projet SEIS), PC	a) Système d'information NBB/RRTP en ligne opérationnel, base de données mise à jour avec de nouvelles données ; b) Base de données de surveillance du MEDPOL actualisée et opérationnelle, y compris les indicateurs IMAP sur la pollution et les déchets marins et les nouvelles données d'assurance qualité fournies par les pays ; c) Manuel de l'utilisateur et formation sur le système d'information du MEDPOL, notamment sur les rapports						

		<p>d'orientation destiné au Parties contractantes et le renforcement des capacités relatives au système d'information du MED POL, sans oublier l'établissement de rapports d'assurance qualité.</p>				<p>d'assurance qualité ; d) Système d'information sur les indicateurs PAN/H2020 entièrement opérationnel et actualisé avec les données d'assurance qualité.</p>						
--	--	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

1.6.1	Stratégie de communication environnementale PNUE/PAM actualisée et mise en œuvre	1. Fournir des informations périodiques et des nouvelles sur les problèmes de pollution émergents et les enjeux pour le grand public et les décideurs ;	Expertise interne	MED POL	CU, Plan Bleu, INFO/CAR	a) Sensibilisation du grand public et des décideurs sur les principales questions relatives à la pollution et aux déchets marins en Méditerranée ;					
		2. Publier des évaluations et des rapports du MEDPOL, à l'instar des MAP Technical Series (MTS) ;	Expertise interne, publications	MED POL	CU, INFO/RAC	b) Élargissement des connaissances sur la pollution marine et ses impacts sur l'environnement marin et côtier ;					
		3. Soutenir la participation aux campagnes nationales, régionales et internationales sur la pollution et les déchets ;	AFPE, déplacement, publication	MED POL	Composantes du PAM, partenaires du PAM, PC	c) Enjeux et problèmes émergents identifiés et diffusés aux groupes cibles respectifs.					
<b>Thème II : POLLUTION MARINE ET TERRESTRE</b>											
2.1.1	Les mesures ciblées des stratégies/plans régionaux sont facilitées et appliquées	1. Préparer des rapports sur la mise en œuvre des plans ou mesures régionaux existants (mercure et stations d'épuration), y compris l'analyse socioéconomique ;	Expertise interne, consultations, réunions des experts	MED POL	Plan Bleu, SWIM et H2020	a) Statut et aspects socio-économiques connexes de la mise en œuvre des principales mesures régionales (c.-à-d. Plans régionaux sur le mercure et les stations d'épuration) évalués pour examen par la réunion des PF du MED POL en 2019 ; b) Réunions régionales organisées pour partager les meilleures pratiques sur la mise en œuvre des Plans régionaux et d'autres mesures communes.					
		2. Promouvoir l'utilisation d'instruments et d'incitations appropriés pour réduire ou interdire l'utilisation de sacs en plastique à usage unique ;	Expertise interne, AFPE, réunions régionales, consultations	MED POL	Plan Bleu, SWIM et H2020, PC	Meilleures pratiques identifiées, rassemblées et partagées avec les PF ; renforcement des capacités techniques des PC pour faciliter la mise en œuvre des principales mesures contraignantes sur le plan juridique.					

		3. Promouvoir l'application des principes de pêche aux déchets et d'adoption de plages ;	AFPE, campagne de sensibilisation, consultations, expertise interne, réunions régionales/sous-régionales	MED POL	Plan Bleu, SWIM et H2020, PC								
		4. Promouvoir le partage des meilleures pratiques liées à la gestion des boues d'épuration et des eaux pluviales.		MED POL	Plan Bleu, SWIM et H2020, PC								
2.2.1	Lignes directrices, outils d'aide à la décision, normes et critères conjoints prévus dans les Protocoles et les Plans régionaux élaborés ou actualisés pour les principaux secteurs et substances prioritaires	1. Préparer une proposition pour actualiser les annexes des Protocoles « tellurique » et « déchets dangereux » afin d'améliorer les synergies avec les avancées régionales et mondiales pertinentes	Expertise interne, AFPE, réunions régionales, consultations	MED POL	CU	Des annexes actualisées pour mieux tenir compte du BEE et des récentes avancées connexes aux niveaux régional et mondial (Convention de Bâle, liste des polluants prioritaires et émergents, MSFD de l'UE, Directive-cadre sur l'eau de l'UE, le cas échéant) ont été élaborées et soumises à l'examen de la réunion des PF du MED POL de 2019							
		2. Préparer des lignes directrices régionales sur les principes de pêche aux déchets et d'adoption de plages	Consultations, réunions régionales, expertise interne	MED POL	Programme pour les mers régionales, PAM	Projets de lignes directrices préparés et étudiés par des réunions des experts pour examen par la réunion des PF du MED POL de 2019							
		3. Finaliser les lignes directrices RRTP et les facteurs d'émission communs pour évaluer la charge de polluants dans la mer Méditerranée et soutenir les Parties contractantes dans leur mise en œuvre	Expertise interne, AFPE, réunions régionales, consultations	MED POL	AEE, projet SEIS, INFO/RAC	Lignes directrices RRTP et facteurs d'émission communs élaborés en consultation avec les PC et mis en œuvre, le cas échéant et sur demande, à l'appui de l'établissement de rapports NBB							
		4. Finaliser, valider et appliquer un outil commun d'évaluation des risques pour identifier l'accumulation ou les points chauds de déchets marins (y compris les filets fantômes)	Expertise interne, AFPE, réunions régionales, consultations	MED POL	Coopération régionale sur les déchets marins, Programme pour les mers régionales, PAM	Outil développé et utilisé pour identifier et évaluer les points chauds de déchets							

<p>2.2.2</p>	<p>Programmes de mesures régionaux identifiés et négociés pour les polluants ou les catégories (secteurs) qui affichent des tendances à la hausse, y compris la révision des plans régionaux existants et des domaines de consommation et de production</p>	<p>Entreprendre des études de faisabilité sur la nécessité de préparer des mesures/directives juridiquement contraignantes pour atteindre ou maintenir le BEE pour une série de secteurs/activités, notamment : a) l'aquaculture b) l'interdiction de l'utilisation de sacs en plastique à usage unique ; c) l'interdiction de mise en décharge de matières plastiques ; d) la gestion des eaux pluviales ; e) la gestion des boues d'épuration ; et f) la prévention de la production de micro-plastiques</p>	<p>Consultations, réunions régionales</p>	<p>MED POL</p>	<p>ASP/CAR, Plan Bleu, Coopération régionale sur les déchets</p>	<p>a) Proposition concrète à la réunion des PF du MED POL et du Groupe de coordination de l'EcAp sur la nécessité de mesures régionales nouvelles ou actualisées dans les secteurs concernés pour atteindre ou maintenir le BEE ; b) Évaluation socioéconomique de certaines mesures régionales nouvelles ou actualisées</p>						
<p>2.3.1</p>	<p>Les PAN adoptés (article 15, Protocole « tellurique ») sont mis en œuvre et les principaux produits prévus sont livrés en temps voulu</p>	<p>1. Soutenir l'intégration des mesures du PAN dans les systèmes nationaux de réglementation et leur mise en œuvre dans 5 pays (VLE/NQE/BEE), y compris l'autorisation et l'inspection en fonction des dernières directives techniques du PAM (PCB, lubrifiants, batteries au plomb) afin d'améliorer les outils de prévention et de surveillance de la pollution marine pour les principaux secteurs et contaminants ;</p>	<p>AFPE, consultations, réunions nationales/régionales</p>	<p>MED POL</p>	<p>PC, IMPEL, H2020, AME sur la pollution</p>	<p>a) Réglementations/directives nationales élaborées ou actualisées pour promouvoir l'utilisation des MTD et des MPE, et établissement de normes communes et du BEE pour différents contaminants ou polluants de priorité nationale ou régionale ;</p>						

		2. Effectuer une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN fondée sur des indicateurs basés sur le système de notification existant, et en étroite collaboration avec les Parties contractantes	Expertise interne, consultations, réunions des experts	MED POL	PC	c) Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN fondée sur des indicateurs est lancée. Les indicateurs des PAN sont alimentés de données					
2.4.1	Les programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets sont actualisés pour y inclure les indicateurs IMAP relatifs à la pollution et aux déchets, appliqués et soutenus par l'assurance et le contrôle de la qualité des données.	1. Continuer de soutenir les programmes nationaux actualisés de surveillance sur les déchets marins, les contaminants et l'eutrophisation conformément à l'IMAP, au Protocole « tellurique » et au Plan régional sur les déchets marins.	AFPE, consultations, expertise interne, réunions régionales, CORMON	MED POL	AIEA, Quasimeme, Université d'Alexandrie, laboratoires MED POL nationaux désignés, MSFD de l'UE, TGML, MEDITIS, JRC, autres institutions scientifiques pertinentes	a) Un certain nombre de pays (3-4) ont bénéficié d'un soutien technique et financier pour mettre en œuvre leur programme actualisé de surveillance et soumettre des données de qualité garantie (selon les modèles de rapport convenus) ;					
		2. Consolider un modèle de communication des métadonnées et de données commun pour tous les indicateurs et paramètres associés et préparer un système de contrôle qualité et une liste de contrôle				b) Modèle de communication de métadonnées et de données finalisé pour chaque indicateur, en tenant compte de multiples paramètres, et intégré dans le système INFOMap pour examen par le CORMON sur la pollution et les déchets ;					
2.4.1 (suite)		3. Organiser une formation spécifique des experts nationaux en surveillance sur les meilleures pratiques et la communication des données et des programmes de				c) Parties contractantes - 15 min : Rapport sur l'assurance qualité de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance des contaminants dans le biote et les sédiments, méthodes à effets biologiques et eutrophisation (nutriments					

		surveillance conjointe				et chlorophylles) dans l'eau de mer à examiner lors des réunions régionales/sous-régionales (CORMON) ;					
		4. Exécuter des programmes coordonnés d'assurance qualité et de formation (eutrophisation, contaminants aux niveaux régional et national)				d) Des experts nationaux ont été formés (15 min) sur les programmes d'assurance qualité relativement aux contaminants dans le biote et les sédiments et sur l'eutrophisation (éléments nutritifs et chlorophylle) dans l'eau de mer ;					
		5. Concevoir un programme d'assurance qualité pour les déchets marins et les biomarqueurs fondé sur les meilleures pratiques et les systèmes existants.				e) Programme d'assurance qualité pour les déchets marins et les biomarqueurs présenté pour examen par le CORMON sur la pollution et les déchets.					
		6. Élaborer davantage de fiches d'information IMAP et de fiches d'information connexes pour les principaux indicateurs et catégories de pollution :				a) Liste des protocoles de surveillance existants en matière de pollution et de déchets marins et des lacunes méthodologiques finalisée, avec un accent particulier sur la surveillance des zones offshore et l'actualisation des fiches d'information IMAP sur la pollution et les déchets marins ;  b) Protocoles de surveillance développés pour les déchets marins (exemple : déchets fluviaux, apports provenant du traitement des eaux usées) ;  c) Au moins quatre protocoles élaborés et publiés sur les contaminants et l'eutrophisation (exemple : échantillonnage des sédiments offshore et					

						côtiers, contaminants émergents dans le biote, contaminants émergents dans les sédiments, les méthodes d'analyse de l'eutrophisation) ;  d) Rapport d'analyse sur les méthodes basées sur les bio-effets ; Ces produits seront revus annuellement ou tous les deux ans par les réunions du CORMON sur les groupes sectoriels « pollution et déchets »						
2.4.2	Les inventaires des charges polluantes (BBN, inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes provenant de sources situées à terre et des bases offshore et des navires) sont régulièrement mis à jour, transmis et évalués	Assurer un établissement efficace de rapports NBB/RRTP et apporter un soutien à jusqu'à 10 Parties contractantes, y compris en matière d'assurance et de contrôle qualité des données	AFPE, consultations, réunions nationales, réunions régionales	MED POL	AEE (projet SEIS), INFO/RAC	Mise à jour des données à qualité garantie fournies par toutes les PC via le système NBB/RRTP						
2.4.3	Des outils d'évaluation de la pollution marine (évaluations thématiques approfondies, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) sont élaborés et actualisés pour les polluants et secteurs clés dans le cadre de l'EcAp	1. Actualiser les cartes d'évaluation de la pollution avec de nouvelles données jusqu'en 2019 aux niveaux national, sous-régional et régional, y compris la liste actualisée des points chauds.	Consultations, AFPE, expertise interne	MED POL	Plan Bleu, PC	Mise à jour des cartes, carte des points chauds, carte des inventaires, partie du rapport SoED et rapport conjoint H2020 de l'AEE/PAM						
		2. Développer la liste des indicateurs H2020/PAN et des fiches d'information connexes, y compris des dictionnaires de données	AFPE, consultations nationales et régionales, réunion régionale		Plan Bleu, INFO/CAR, PC	Des fiches d'information sur les principaux indicateurs PAN ont été développées, alimentées de données et utilisées pour évaluer la mise en œuvre du PAN, la mise en œuvre de l'Initiative H2020 et du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone ; des dictionnaires de données ont été élaborés et mis à						

						jour pour les indicateurs sélectionnés.						
		4. Mettre à jour les évaluations thématiques du SoED avec de nouvelles données, le cas échéant (pollution et déchets marins)	Expertise interne, consultations, réunions des experts		Plan Bleu, AEE (projet SEIS), INFO/CAR	a. Évaluation des effets des déchets marins sur les organismes marins en se focalisant principalement sur l'ingestion des déchets par les tortues marines (lien avec ASP/CAR) ; b. Identification et analyse initiale des points chauds de déchets marins en Méditerranée ; c. Évaluation du statut du BEE de la Méditerranée relativement aux contaminants et à l'eutrophisation en tenant compte des évaluations effectuées au cours du dernier exercice biennal sur les tendances de la pollution, les EAC et les BAC, ainsi que des valeurs de référence et des objectifs liés aux déchets marins						
2.5.1	Des programmes et ateliers de formation se déroulent aux niveaux sous-régional et régional dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, l'application des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection, le respect	1. Entreprendre une formation pour soutenir les pays dans la mise en œuvre de l'IMAP, avec un accent particulier sur l'échelle d'évaluation, la surveillance offshore, l'intégration des indicateurs en vue de l'atteinte du BEE, et le suivi conjoint	Réunions régionales/sous-régionales, consultations, AFPE	MED POL	CU, ASP/CAR, Plan Bleu/PAP/CAR, PC	Renforcement des capacités des experts nationaux et locaux, le cas échéant						

<p><b>2.5.1 (suite)</b></p>	<p>des législations nationales</p>	<p>2. Promouvoir le partage des meilleures pratiques sur les mesures « Adoptez une plage » et « Pêche aux déchets », sur la gestion des déchets avec un accent particulier sur la prévention du plastique et des déchets électroniques, ainsi que sur l'inspection environnementale et l'application de la loi, en insistant sur les Protocoles « immersions » et « offshore » et sur les lignes directrices relatives au Protocole « immersions » nouvellement mises à jour.</p>	<p>Réunions régionales/sous-régionales, consultations, AFPE</p>		<p>PC, partenaires de la Coopération sur les déchets marins, ASP/CAR, CGPM, OMI, Protocole « immersions » de la Convention de Londres, REMPEC</p>	<p>a) Experts nationaux formés sur les meilleures pratiques, et sensibilisation des acteurs et des industries locaux ; b) Capacités accrues en matière de respect des réglementations nationales</p>						
<p><b>2.5.2.</b></p>	<p>Des projets pilotes sont mis en œuvre sur les déchets marins, les POP, le mercure et les rejets illicites sont réduits, y compris moyennant des solutions CPD pour des alternatives aux POP et produits chimiques et la réduction des sources en amont de déchets marins pour les entreprises, les entrepreneurs, les institutions financières et la société civile</p>	<p>1. Conclure des projets pilotes sur les mesures « Adoptez une plage » et « Pêche aux déchets » dans au moins 7 pays ; projets pilotes d'élimination ou de réduction de déchets marins (consommation et production durables) avec le soutien du projet de lutte contre les déchets marins financé par l'UE et l'accord de coopération avec l'Italie</p> <p>2. Concevoir en détail des projets pilotes sur les PCB, le mercure et la décontamination sur site sur la base des points chauds du PAN</p>	<p>AFPE, consultations, expertise interne</p> <p>Consultations, réunions régionales, mission dans les pays</p>	<p>MED POL</p> <p>MED POL</p>	<p>PC</p> <p>CU, PC, ASP/CAR, ONUDI, FEM</p>	<p>- Cibles de réduction des déchets marins adoptées lors de la CdP19 atteintes dans les zones pilotes ; - Rapport d'évaluation basé sur les résultats des projets pilotes dans le cadre du projet MED sur les déchets marins.</p> <p>Réduction et élimination des POP et zones contaminées identifiées pour l'assainissement dans le cadre du nouveau programme Med</p>						

2.5.3	Des mesures de prévention et de lutte contre la pollution marine et des évaluations sont intégrées aux projets d'application du protocole GIZC, aux Programmes d'aménagement côtier (PAC) et aux Évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement	Apporter des contributions aux nouveaux CAMP pour envisager des mesures de prévention et de réduction des déchets et de la pollution (y compris les activités offshore)	Consultations, missions dans les pays, ateliers nationaux, expertise interne	MED POL	PAP/CAR, PC	Mesures et cibles du PAN intégrées dans le projet CAMP							
										<b>TOTAL</b>	<b>MTF</b>		<b>TOTAL EXTERNE</b>